

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

A retourner par courrier postal ou par mail : caue@caue76.org

Adhérer au CAUE c'est :

Bénéficiaire de conseils sur-mesure pour vos projets, quelle que soit la taille de votre commune.

Bénéficiaire de l'expertise d'architectes, urbanistes et paysagistes expérimentés.

Afficher la volonté de votre collectivité de s'engager dans des aménagements durables.

Prendre part aux décisions et orientations de l'association lors des Assemblées Générales.

Barème des adhésions :**Communes :**

moins de 250 habitants : 60 €

entre 250 et 750 habitants : 90 €

> 750 habitants : 0,12€/habitant, plafonné à 5 000 €

EPCI adhérent au nom de leurs communes :

0,12€/habitant

EPCI adhérent en leur nom uniquement : 500 €**Associations et partenaires :** 150 €**Particuliers :** 50 €**Sociétés et organismes < de 20 salariés :** 150 €**Sociétés et organismes ≥ de 20 salariés :** 500 €**Membres bienfaiteurs :** tarifs libres au-delà du seuil**Domiciliation bancaire :** Caisse d'Épargne Normandie

IBAN : FR 76 1142 5009 0008 0061 7842 148

BIC : CEPFRPP142

SIRET : 317783918.00053 - Code APE : 7111

Je souhaite adhérer au CAUE de la Seine-Maritime pour l'année 2024

Un appel à cotisation vous sera adressé à réception de ce bulletin.

COLLECTIVITÉ :

AUTRE ORGANISME :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Représentant désigné : Nom Prénom :

Fonction :

Email : Téléphone :

Montant adhésion 2024 : €

Date, signature et cachet

Je règle : par chèque à l'ordre du « CAUE Seine Maritime » par virement (merci de préciser le nom de votre structure sur le virement) par la plateforme Chorus Je souhaite recevoir une facture

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine Maritime est une association loi 1901 financée par la part départementale de la Taxe d'Aménagement, les adhésions des collectivités, et les subventions publiques.

27, rue François Mitterrand
BP 90241 - 76142 Petit-Quevilly CEDEX
Tél : 02 35 72 94 50
caue@caue76.org

www.caue76.fr